

Pension de reversion (ORPHELINS)

- demande manuscrite adressée au DG de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) ;
- extrait d'acte de naissance du de cujus ;
- acte de décès du de cujus ;
- extrait d'acte de naissance du représentant légal ;
- certificat de célibat ;
- jugement de tutelle concernant les enfants mineurs (cf. Tribunal) ;
- pièces relatives à la carrière du défunt en cas de décès en activité (cf. service) ;
- arrêté de concession de pension du de cujus (Décès du de cujus en situation de retraite) ;
- extraits d'acte de naissance des enfants ;
- certificat de vie et d'entretien des enfants ;
- certificat de fréquentation scolaire (enfants scolarisés de moins 20 ans ;
- photocopie de la carte du représentant légal ;
- deux (2) photos format identité (en couleur) du représentant légal.